

PASS FLYBALL

Lieu:..... Date: / /

Nom : Prénom :
.....

Chien : Licence :

EPREUVES	NOTES		
THEORIQUE – 10 questions (il faudra un minimum de 6/10)	_____ / 10		
Critères de notation : (Épreuve pratique)	2 Passages réussis (Sans aucune faute)	1 Passage réussi (1/3) (Le chien commet plusieurs fautes)	- Aucun passage réussi - Chien inapte aux tournois (Exemples : passage sur l'autre ligne, lâche la balle, agressivité, dangerosité pour les autres chiens ou conducteurs) ou non-respect des consignes
<i>NB : Un croisement en dehors des 5m lors de la 2nd épreuve sera considéré comme non valide et constituera un passage avec faute.</i>			
PRATIQUE 1 - Passage solo, haie à sa hauteur - Chien confirmé sur la ligne adverse - 3 essais maximums (3 runs)	10	4	0
PRATIQUE 2 - Passage en équipe Duo - Duo confirmé sur la ligne adverse - 3 essais maximums (3 runs)	10	4	0

THEORIQUE + PRATIQUE (1+2) = NOTE GENERALE

_____ + _____ = _____ /30

MENTION	RÉSULTAT (Cocher)	
Note inférieure à 26/30	AJOURNÉ (E)	<input type="checkbox"/>
Note supérieure ou égale à 26/30	VALIDÉ (E)	<input type="checkbox"/>

Examineurs :
Observations et Pistes
d'amélioration :



Le Pass-Flyball

1- Introduction

Le Pass Flyball vient valider le fait qu'un chien et son conducteur sont prêts à démarrer les tournois.

Cette manifestation est au Flyball ce qu'est le CAESC à l'Éducation Canine, il est la validation du travail effectué au sein des clubs, et en sus, le sésame pour les tournois Flyball.

Il permettra au jury d'évaluer si le chien est prêt pour la compétition. Pour les conducteurs, une épreuve théorique permet de remédier à la méconnaissance du règlement des équipes débutantes, malheureusement parfois constatée en tournois.

Il ne s'agit pas là de sanctionner les concurrents mais de valoriser leurs connaissances de pallier certaines lacunes si besoin.

C'est un passage obligatoire pour tout nouveau chien avant son premier tournoi officiel, que le conducteur ait déjà conduit un autre chien ou non.

2- Épreuves

L'équipe chien/conducteur est évaluée :

En pratique sur deux épreuves :

- une épreuve de passage sur une seule ligne, seul, à hauteur du chien, avec un adversaire sur la ligne à côté.
- une épreuve de passage en conditions tournois avec une équipe de deux chiens sur chaque ligne

En théorie via un questionnaire de 10 questions sur le règlement de Flyball de la SCC.

3- Informations

3-1) Informations générales

- Pour un chien conduit par plusieurs conducteurs seniors, il n'est pas nécessaire de passer le Pass Flyball avec chaque conducteur.
- La personne passant l'épreuve avec le chien devra présenter une carte propriétaire ou une

carte conducteur sur le chien.

- Le pass-flyball n'est pas obligatoire pour participer aux tournois TRAINING'FLY (seul le CAESC ou le CSAU restent obligatoires)
- Le moniteur de club est vivement encouragé à accompagner ses candidats au Pass Flyball qu'il a formés.
- Rappel : pour pouvoir s'inscrire à un tournoi de Flyball, il faut à la fois avoir obtenu le CAESC (ou le CSAU) et le Pass Flyball, peu importe l'ordre.
- Attention: pour les détenteurs du CSAU, le scan ou la photo de la licence et du CSAU devront être transmis à licence@sportscanins.fr pour enregistrement.

3-2) Information épreuves pratiques:

- Le chien, lors de son passage seul, devra sauter à sa hauteur. Lorsqu'il sera en équipe, l'équipe se réfère au règlement officiel et saute à la hauteur du plus petit chien de son équipe.
- les critères de temps ou de performance ne sont pas jugés
- Il est nécessaire que les chiens candidats au Pass-Flyball puissent passer leurs épreuves pratiques avec des chiens confirmés. Le club organisateur n'est pas tenu de mettre des chiens confirmés à disposition des candidats. Une participation de chiens confirmés des clubs présentant leurs candidats est fortement recommandée et nécessaire au bon déroulement des épreuves. Il serait très dommageable qu'un candidat ne puisse pas se présenter aux épreuves pratiques par manque de chien confirmés.

● Composition des équipes:

> *1er passage (sur une des deux lignes)* = 1 chien candidat au Pass-Fly sur une ligne, 1 chien confirmé ou 1 chien candidats au Pass-Fly si approbation des coachs respectifs sur la seconde ligne. Le choix sera fait par tirage au sort par le juge/commissaire.

> *2ème passage (sur deux lignes en condition tournoi)* = les 4 chiens composant ces deux équipes pourront être 3 chiens confirmés + 1 chien candidat ou 2 chiens confirmés + 2 chiens candidats. La composition des équipes se fera avec l'approbation des coachs respectifs.

- Les candidats au Pass-Fly auront un temps de prise de terrain de 3mn et pourront être accompagnés d'un coach présent sur le terrain comme dans les conditions de tournoi).

- Lors des épreuves pratiques, les aides artificielles et/ou humaines ne sont pas autorisées.

- Lors des passages, le chien passant son pass fly devra OBLIGATOIREMENT avoir un concurrent sur la ligne adverse lors de son passage, en MEME TEMPS que lui lors des passages des haies. Il est demandé à ce que les chiens soient lâchés en même temps. Si le chien se retrouve sans concurrent, le passage ne pourra être validé et pourra être soit recommencé, soit compté comme une faute.

- Lors du passage en configuration tournoi, le croisement devra se faire dans la zone entre le départ et 5m.

- Notation explication:

10 points = 2 passages réussis sur les 3 essais

4 points = 1 seul passage sans faute réussi sur les 3 essais.

0 points = aucun passage réussi et/ ou comportement inapproprié et agressif

Sur la base du règlement Flyball, les fautes possibles sont: lâcher de balles, va sur la ligne adverse, ne franchit pas les haies à l'aller et/ou au retour, ne déclenche pas la box (liste non-exhaustive).

- Un zéro, peu importe la note finale, vaut note éliminatoire.

3-3) Information épreuve théorique :

- En début de journée du Pass Flyball, avant les épreuves, un temps collégial pourra être consacré aux candidats ayant des questions éventuelles sur le règlement.
- L'épreuve théorique sera organisée sous forme de questionnaire composé de 10 questions.

4- Critères d'évaluation

Il est nécessaire de préciser les critères retenus pour qu'un duo chien/conducteur soit reconnue prêt pour un premier tournoi, et ce, avec toute la bienveillance nécessaire :

- Le chien sait effectuer un parcours de Flyball à deux reprises, c'est-à-dire l'aller, le retour et le rapport de balle. Et cela dans les deux configurations suivantes : un passage seul sur une ligne avec un adversaire sur l'autre ligne et un passage type tournoi avec deux équipes de deux chiens sur les deux lignes avec un croisement fait entre le départ et 5 m.

On ne recherchera pas l'excellence, c'est-à-dire des foulées parfaites entre les sauts, un virage parfait sur la flybox ou des croisements serrés, mais il est toutefois nécessaire qu'un travail de l'équipe soit clairement visible à ce niveau.

- Le conducteur sait répondre à 6 questions un questionnaire composé de 10 questions.

5- Conditions d'accès

- a) L'âge minimum du chien est de 15 mois.
- b) Être en possession d'une licence CNEAC de l'année en cours
- c) les chiennes en chaleur ne sont pas autorisées sur ou autour du terrain

6- Jury

Dans tous les cas, le Jury est composé de deux membres, d'au moins deux clubs différents.

Au moins une personne devra être obligatoirement issue de la liste ci-dessous. Cette personne sera seule décisionnaire pour l'attribution finale des Pass-Flyball. Si les deux personnes sont issues de cette liste, les notations devront être établies en coopération.

- CTT si connaissances en Flyball

- Délégué Territorial Flyball
- Moniteur de Flyball
- Intervenant Flyball (liste officielle CNEAC)
- Juge SCC, discipline Flyball
- Commissaire Principal de Flyball

Jury exceptionnel:

Afin de pallier au manque éventuel de membre du jury, le deuxième membre du jury pourra être une personne ayant le niveau monitorat flyball et titulaire d'une licence CNEAC de l'année en cours. Cette personne devra faire une demande par mail au responsable du Groupe de Travail Flyball au moins 6 semaines avant la date du Pass-Flyball. Cette qualité de membre du jury exceptionnel sera uniquement attribuée pour la date de la manifestation concernée.

Il devra indiquer OBLIGATOIREMENT l'adresse mail du CTT de la Territoriale organisatrice afin que celui-ci puisse être informé et que sa demande puisse être officialisée.

7- Organisation

a) Une manifestation Pass Flyball peut être organisée :

- la veille d'un tournoi
- lors d'un tournoi Training'Fly
- lors d'entraînement inter-régional ou inter-club
- lors d'une journée spécialement prévue à cet effet

L'obtention du Pass Flyball et du CAESC étant obligatoires pour participer aux tournois, une journée regroupant les deux manifestations pourra être organisée.

b) L'organisateur fait une demande d'organisation dans son espace CNEAC: Pour des raisons évidentes, l'autorisation d'un Pass Flyball se fera au fur et à mesure des besoins de la façon la plus souple possible.

Le CTT valide (ou non) la demande :

Lien vers l'aide à l'organisation <http://activites-canines.com/flyball/pass-flyball/>

c) Les organisateurs mettront à disposition un terrain de taille suffisante et y installeront un ring de flyball conforme au règlement de Flyball de la SCC en vigueur.

d) Il est possible de faire passer des Pass-Flyball lors d'un tournoi Training' Fly. Dans ce cas, les inscriptions au Pass-Flyball seront en sus des compétiteurs inscrits et seront limitées à 10 maximum afin de ne pas surcharger la journée.

e) Dans tous les cas, effectuer un Pass-Flyball ne donnera pas lieu à des frais d'engagement.

f) Lors du Pass Flyball, le CTT est garant de la bonne conformité du jury tel qu'il a été validé.

g) Sitôt le Pass-Flyball effectué, les organisateurs enregistre via leur espace, les résultats

L'envoi de la liste des reçus permet ensuite le déblocage informatique des pass-flyball.

Documents

- le règlement: <http://activites-canines.com/wp-content/uploads/delightfuldownloads/2018/01/reglement-flyball-SCC-2017-annexe-FCI-2016.pdf>
- feuille de notation: <http://activites-canines.com/flyball/pass-flyball/>

(Mise en place à partir du 01 Septembre 2023)

ANNEXE 2



Société Centrale Canine
155 Avenue Jean Jaurès 93535 Aubervilliers
Commission Nationale Éducation et Activités Cynophiles



Conditions de validation **FOWC 2024 pour les équipes françaises**

Conditions de sélection :

- La présélection se fera lors du GPF 2023.
- Les équipes présélectionnées n'ont pas l'obligation d'avoir leurs 6 chiens inscrits au GPF 2023.
- X équipes maximum seront sélectionnées. (nombre en attente de validation de la commission FCI)
- Prise en compte des 2 meilleurs chronos de la journée (moyenne des deux). Si les équipes font un chrono hors BO, celui-ci ne sera pas pris en compte. L'analyse des résultats sera faite par le GT pour confirmer la sélection. Validation définitive par la SCC.

Conditions de validation et participation :

- Les équipes sélectionnées devront remplir un dossier de candidature décrivant notamment le "CV" de chaque chien.
- Les équipes devront présenter au minimum 5 chiens ayant participé au GPF 2023, sous leurs couleurs, sauf cas exceptionnel (décès de chien...). Dans ce cas, l'équipe devra prévenir le GT qui étudiera la situation au cas par cas.
- A la FOWC, les équipes devront proposer obligatoirement 6 chiens (après validation des chiens). Le GT se réserve le droit de refuser, dans une équipe, un chien sur des critères comportementaux et/ou un conducteur qui ne respecterait pas la Charte de bonne conduite de la CNEAC.
- Au moins 4 des 6 chiens devront présenter au moins 2 ans de compétition ou au minimum 5 compétitions au moment de la sélection (GPF, tournois classiques, tournois

training fly), dont 4 compétitions minimum effectuées en France sur les 2 dernières années.

- 2 des 6 chiens pourront être des chiens novices (chiens ayant passé leur pass flyball entre le GPF 2022 et le GPF 2023 et/ou ayant moins de 5 compétitions à leur actif). S'il y a 2 chiens novices dans l'équipe, 1 des 2 devra avoir obligatoirement participé au GPF 2023.

Le 2^{ème} devra avoir au minimum participé soit à un tournoi classique ou au GPF, soit à un tournoi training fly mais devra dans ce cas apporter la preuve en vidéo

que le chien est capable de faire plusieurs passages en condition tournoi classique, c'est-à-dire sans aide ni artifice quelconque, contre au moins 2 équipes différentes, lors d'un tournoi training fly. La preuve par vidéo devra être transmise au GT au plus tard d'ici **le 15 décembre 2023**.

- Les équipes sélectionnées devront signer un contrat avec la SCC acceptant les conditions et règles émises (frais, textiles ...).
- Condition de formation d'une équipe : Tous les membres de l'équipe doivent être domiciliés en France, et posséder une licence CNEAC. Les conducteurs et les chiens sélectionnés doivent être licenciés CNEAC l'année du GPF et l'année de la FOWC, soit en 2023 et en 2024.
- L'équipe sera composée de 10 personnes maximum : 6 chiens et conducteurs + préposé + coach+ 2 aides de terrain.
- Tout changement devra être soumis à validation du GT. Tout manquement ou non-respect des règles établies entraînera une annulation de la sélection de l'équipe pour la FOWC (et ce jusqu'à la veille de celle-ci).

DOSSIER DE CANDIDATURE FOWC 2024

Conditions de validation et participation :

- Condition de formation d'une équipe : être domicilié en France.
- Tous les membres doivent posséder une licence CNEAC de l'année en cours (*FOWC et GPF*).
- La composition de l'équipe est au maximum de 10 personnes : 6 chiens et conducteurs, préposé, coach et 2 aides de terrain.
- Les équipes doivent être obligatoirement composées de 6 chiens (*après validation des chiens*). Le GT se réserve le droit de refuser un chien dans une équipe.
- Les équipes doivent comporter au minimum 5 chiens présélectionnés au GPF 2023, sauf cas exceptionnel (*décès de chien...*). Dans ce cas, l'équipe doit prévenir le GT qui étudiera au cas par cas.
- 4 des 6 chiens doivent présenter au moins 2 années de compétitions et au minimum 5 compétitions au moment de la validation, dont 4 compétitions minimum en France sur les 2 dernières années.
- 2 des 6 chiens pourront être novices (pass flyball obtenu entre le GPF 2022 et le GPF 2023, ayant moins de 5 compétitions françaises), l'un des 2 chiens devra obligatoirement participer au GPF 2023, le 2ème devra avoir participé soit à un GPF soit à un tournoi et/ou training, mais il devra apporter des preuves vidéo que le dit chien est capable de faire ses allers retours sans aucune aides artificielles, humaines et sans filet de séparation contre au moins 2 équipes différentes. Les preuves vidéos seront à transmettre au GT flyball avant le 31 décembre 2023.
- Les équipes sélectionnées doivent signer un contrat avec la SCC/CNEAC d'acceptation des conditions et des règles émises (frais, textile...)
- Les équipes sélectionnées doivent remplir un document décrivant le "cv" de chaque chien de l'équipe.
- Tout changement est soumis à validation du GT.
- Tout manquement ou non-respect entraîne l'annulation de la sélection de l'équipe pour la FOWC (*et ce jusqu'à la veille du tournoi*).
- Validation définitive est faite par la SCC/CNEAC.

Nom de l'équipe lors du GPF 2023 : _____

Nouveau nom de l'équipe (facultatif) : _____

Nom du coach : _____

Coordonnées : Adresse complète : _____

Téléphone : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Email : _____

A rendre avant le vendredi 15 décembre 2023.

Par courriel sur gtflyball@sportscanins.fr

ou

Par courrier : Mme Descamps Maureen 932 rue Pierre Brossolette 62110 Hénin-Beaumont

Lettre de motivation :

Expliquez-nous en quelques lignes la ou les raisons de votre souhait de participer à la FOWC.

**Contrat d'engagement FOWC 2024
LOMMEL – Belgique**

Lors de cette FOWC vous allez représenter officiellement la Société Centrale Canine (SCC) et la France.

Les membres de l'équipe s'engagent à :

En général :

- Représenter la France et s'engage à porter et défendre ses couleurs.
- Respecter les autres concurrents, les organisateurs et le public.
- Veiller au respect des chiens de l'équipe (*cf « section 1.07 participation » du règlement de flyball*).
- Respecter les règles, le fonctionnement et le programme imposé par les organisateurs de la FOWC.
- Être licencié CNEAC l'année en cours de la FOWC.
- Ne pas tricher, ni doper les chiens sous peine d'être exclu de la compétition, mais également être exclu de la CNEAC (à faire valider et mettre une tournure plus officielle)
- Respecter les engagements pris auprès du GT Flyball et de la CNEAC lors de l'envoi du dossier.
- Respecter les conditions mises en place par le GT Flyball pour la sélection des équipes.

Tenues vestimentaires :

- Porter les tenues SCC/France lors des évènements officiels (*défilé de début ; défilé de fin, remise des prix, repas de gala...*).
- Avoir le logo de la SCC (et éventuellement le drapeau français) sur leur textile d'équipe. Ils pourront alors avoir durant les manches les couleurs de leur équipe / club.
- Payer les frais liés à la participation à la FOWC
 - Déplacement, hébergement et restauration = pris en charge par les équipes
 - Engagement et tenues SCC = pris en charge par la SCC

Les membres de l'équipe pourront :

- Tenir différents rôles : les conducteurs des chiens peuvent tenir les rôles des aides de terrain (*coach, préposé, ramasseur de balles, etc....*) Les aides de terrains, non conducteurs de chiens, peuvent tenir tous les rôles dans l'équipe sauf celui de conducteur de chien.

Le coach :

- Sera la personne référente. Ayant donné ses coordonnées au début de ce document, il sera tenu de communiquer et de diffuser toutes les informations à ces coéquipiers.
- S'engage à tenir informé de tout changement le GT Flyball gtflyballf@sportscanins.fr le plus rapidement possible (*toujours sous couvert de validation*).
- S'engage à communiquer avant le 1er avril 2024 la fiche synthèse des membres de l'équipe, avec les licences des chiens et de tous les membres à jour pour l'année 2024 à l'adresse suivante : gtflyball@sportscanins.fr

En cas de non-respect de ce contrat d'engagement, l'équipe se verra disqualifiée et ne pourra plus prétendre à une autre sélection (chien, coach, conducteur, aides de terrain, aboyeur et tous membres de l'équipe). Elle se verra dans l'obligation de rembourser également les frais engagés par la SCC vis-à-vis de la compétition.

Je reconnais que les informations transmises sont exactes et je reste à disposition du GT si celui-ci demande quelconques justificatifs ou compléments d'informations.

Je m'engage également à tenir informer le GT en cas de changements, qui reste soumis à validation.

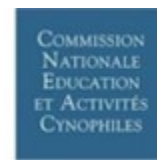
Date :

Signature du représentant de l'équipe :

validation	Notes complémentaires
<i>Partie réservée GT / CNEAC / SCC</i>	
GT : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
CNEAC : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
SCC : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	



Société Centrale Canine
 155 Avenue Jean Jaurès 93535 Aubervilliers
 Commission Nationale Éducation et Activités Cynophiles



TUTORAT POUR MEC1

Objectifs

Toute personne souhaitant devenir MEC1 au sein de son club canin devra avoir effectué un certain nombre d'heures en tant que « moniteur stagiaire » accompagné par un moniteur diplômé et formé. Le GT n'impose pas un nombre d'heures fixes mais laisse cette flexibilité aux clubs et aux moniteurs. Le moniteur stagiaire est invité à se former également dans un club voisin, avec accord de son président de club.

Le président du club validera ces heures effectuées, sur un document simple mentionnant les dates, les moniteurs impliqués et concernés et les objectifs travaillés.

Les objectifs de ce tutorat sont principalement : la gestion d'un groupe, la définition des missions du moniteur et l'acquisition du savoir être du moniteur.

Une bibliographie sera publiée sur le site de la CNEAC pour que les stagiaires et les moniteurs plus généralement, aient des références de lectures. Certains ouvrages seront recommandés AVANT d'entamer la formation MEC1.

Mise en œuvre

Le tutorat peut être réalisé par un moniteur 1^{er} degré ou 2^e degré. L'idéal pour le moniteur stagiaire est d'être suivi et accompagné par plusieurs moniteurs de son club d'adhésion voire dans plusieurs clubs proches de son domicile.

Il appartient au président du club de s'assurer que le tuteur possède les connaissances, savoir-faire et savoir-être qui seront visés par le protocole de formation de la CNEAC. Une attestation de tutorat sera délivrée par le président du club et sera remis par le moniteur stagiaire au formateur, lors du premier jour de formation.

Le tutorat demande du temps et de la disponibilité mais il valorise aussi et fidélise les moniteurs motivés, diplômés et apprenants.

Pour un club canin, le tutorat favorise l'intégration des nouveaux moniteurs, améliore la qualité et répondra de manière adaptée aux besoins du club.

Et pour finir, le tutorat permettra aux apprenants de venir en stage avec une expérience, des questionnements plus précis et concrets et un bagage de connaissances sur lesquels le formateur pourra et devra s'appuyer pendant les différents stages.

Le tutorat ne prévaut pas de la réussite à l'examen du MEC1.

Le tutorat est fortement recommandé par la CNEAC, à des fins de valorisation des compétences du moniteur stagiaire et de bon déroulement de la formation.

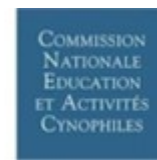
La CNEAC est consciente du fait qu'il pourrait exister des cas particuliers où le moniteur ne pourra pas profiter d'une période de tutorat (si au sein de son club canin il n'y a pas encore d'autre moniteur diplômé par exemple).

Date d'application

Le tutorat est à mettre en œuvre sans délai. L'objectif est qu'à partir du 1^{er} novembre 2023, les premières attestations soient remises aux formateurs lors des modules de formation. Il peut être envisagé avant toute formation de moniteur d'éducation : 1^{er} degré, école du chiot et 2^e degré. Un formulaire d'attestation est joint.



Société Centrale Canine
 155 Avenue Jean Jaurès 93535 Aubervilliers
 Commission Nationale Éducation et Activités Cynophiles



Devenir Formateur habilité CNEAC en Education Canine
 Mise en place de l'assessorat avant une session de recrutement national

1- Conditions d'admissibilité

Posséder le diplôme MEC2.

Avoir validé un CAESC ou un CSAU (en tant que conducteur ou propriétaire).

Pouvoir justifier d'une implication active au sein d'un club canin, en tant que moniteur d'éducation canine.

2- Comment et où déposer sa candidature ?

La candidature par cooptation (par un formateur CNEAC) ou spontanée est acceptée.

Envoyer un dossier de candidature au responsable du GT Formation Education à

l'adresse : formation.moniteur@sportscanins.fr

Le dossier comprend :

- le CV de l'assesseur (CV personnel et cynophile),
- la copie du Diplôme de MEC2, du certificat CAESC ou CSAU, et du carnet moniteur montrant l'implication au sein du club canin
- une lettre de motivation
- une vidéo d'environ 3 à 5 minutes montrant l'assesseur en activité avec son chien, lors d'une activité cynophile ou d'une action éducative (hors concours).
- une vidéo de 3 minutes dans laquelle l'assesseur se présentera oralement et s'exprimera librement sur un thème qu'il aura choisi parmi les thèmes de formation de MEC1, MEC2 ou Ecole du chiot.

3- Validation de la candidature par le GT Formation Education

Le dossier de candidature sera examiné par le GT Formation Education pour validation. Une fois le dossier de candidature validé par le GT, l'assesseur pourra se rapprocher d'un formateur référent et définir avec lui les modalités de l'assessorat. Les modalités seront ensuite transmises au GT pour information.

4- L'assessorat

Sous la responsabilité d'un formateur référent (validé par le GT Formation Education), l'assesseur participera à plusieurs stages officiels de moniteurs d'éducation (stages 1 à 6 concernant la formation des moniteurs d'éducation canine 1er et 2e degrés, et Ecole du chiot).

Il pourra observer et participer activement en prenant par exemple en charge la présentation de certains thèmes de formation. Il pourra également créer un support de présentation (en respectant les supports officiels de la CNEAC) et une fois validé par le formateur référent, le présenter aux moniteurs pendant un module de formation. Il pourra participer aux séances de pratique terrain qui font partie de la formation.

Assesseur et formateur référent devront être à l'aise et tenir un discours cohérent face aux moniteurs inscrits dans les stages.

Durée de l'assessorat :

En attendant une session de recrutement officielle organisée par la CNEAC et planifiée pour l'année 2025, le GT Formation Education recommande vivement aux personnes désireuses de rejoindre le groupe des formateurs Education, à postuler et à profiter de l'année 2024 pour se lancer et « mettre le pied à l'étrier ».

Il n'y a pas de durée minimale exigée, néanmoins il est souhaitable que l'assessorat s'installe dans une certaine durée et continuité pour une coopération entre assesseur et formateur référent sereine, constructive et réussie.

Il est recommandé d'effectuer au minimum trois à quatre stages en assessorat, dans un but d'optimisation de la formation.

5- Principes

Le formateur en Education canine est un bénévole. Le défraiement pour ses frais kilométriques, ses frais de restauration et d'hébergement durant le stage officiel est effectué par le club organisateur du stage.

Le formateur est disponible pour encadrer des stages de deux jours (samedi et dimanche) dans un secteur géographique proche de son domicile.

Il peut être amené à être invité par une territoriale plus éloignée.

Le formateur a une bonne maîtrise de l'ordinateur, d'Internet et du pack Office (traitement de texte, tableur, diaporama, etc).

6- Validation de l'assessorat

L'assessorat ne prévaut pas à un recrutement automatique.

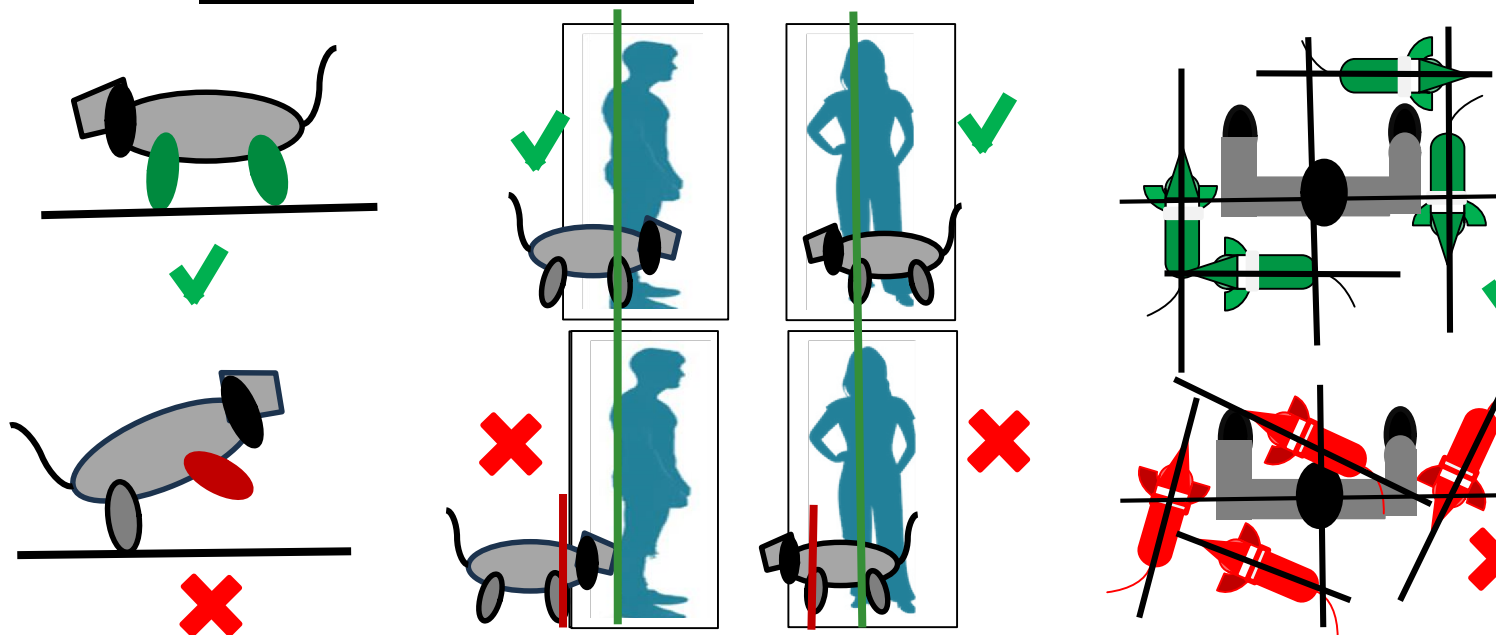
Une session de recrutement officielle est planifiée pour 2025 (dates non connues à ce jour) et servira à la validation ou non des candidatures. L'assesseur devra déposer un dossier de candidature à cette session de recrutement et passera l'examen au même titre que d'autres candidats qui n'auront pas tous été assesseurs auparavant.

Les modalités de recrutement seront communiquées ultérieurement.

Contact pour toute question : formation.moniteur@sportscanins.fr

ANNEXE 5

LA POSITION DE BASE HTM



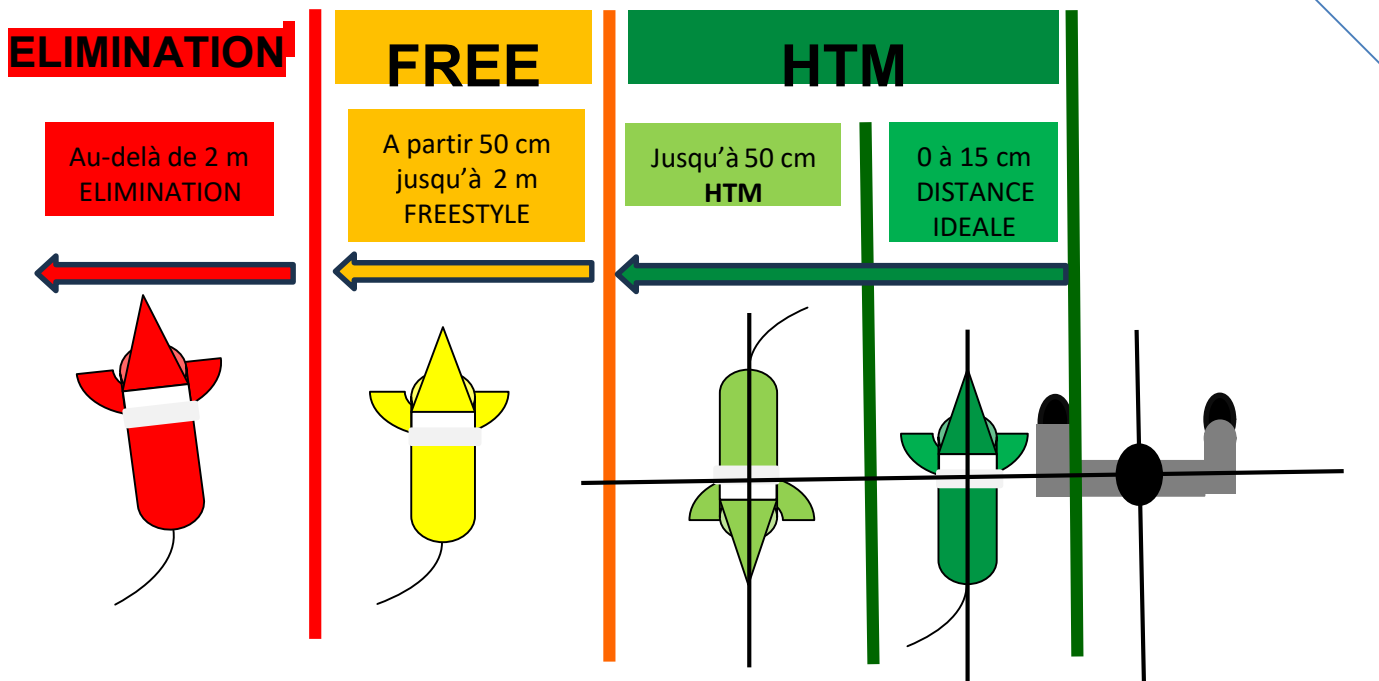
Les pattes du chien restent alignées dans toutes les positions pendant toute la durée de la routine

L'épaule du chien est alignée sur la jambe du conducteur dans toutes les positions pendant toute la durée de la routine

La position du chien doit rester parallèle à celle du conducteur dans toutes les positions pendant la durée de la routine

LA DISTANCE DE BASE HTM

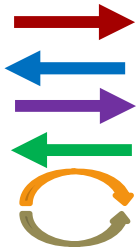
La distance de base conducteur/chien doit rester constante dans toutes les positions pendant toute la durée de la routine



LES FIGURES HTM

Une figure HTM est l'association d'une **position** avec une **direction** et les variations de la **vitesse d'exécution**.

- **10 Positions** : Harmonieusement réparties au cours de la routine)
- **6 Directions par position** : données *par le sens de la marche du chien*, maintenues dans la



durée en
fonction du
niveau

Le jugement des figures prend en compte : les positions et distance de base, la fluidité des enchaînements, les changements de directions, les vitesses d'exécution. La répartition des figures dans la routine par exemple « l'effet miroir fig 1 avant donc fig 5 avant, fig 2 arrière donc fig 6 arrière etc. »



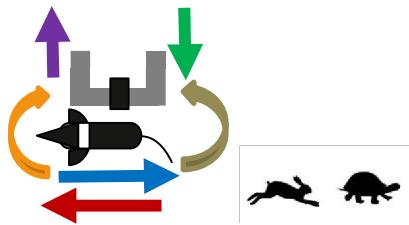
- AVANT
- ARRIERE
- PAS DE CÔTE DROITE
- PAS DE CÔTE GAUCHE
- ROTATION A DROITE
- ROTATION A GAUCHE

- **Variations de la vitesse d'exécution**

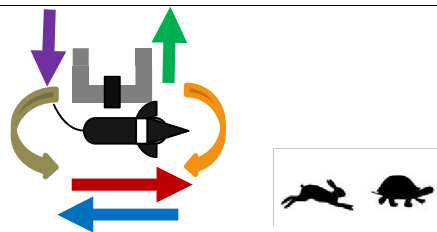
Plusieurs vitesses en fonction du niveau

1		5	
2		6	
3		7	

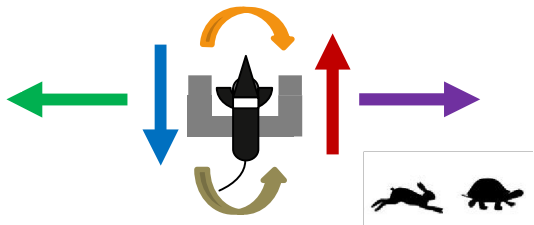
4



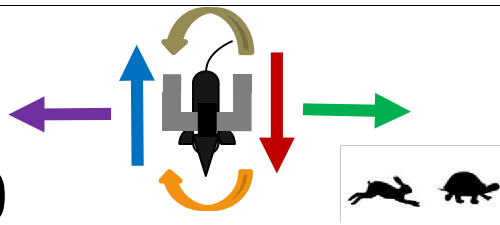
8



9

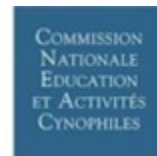


10





Société Centrale Canine
155 Avenue Jean Jaurès 93535 Aubervilliers
Commission Nationale Éducation et Activités Cynophiles



CAHIER DES CHARGES D'ORGANISATION DU GRAND PRIX DE FRANCE CANICROSS DE LA SCC

NOM, DATE ET LIEU DE LA FINALE :

Le but essentiel est d'aider le comité d'organisation à mettre sur pied dans les meilleures conditions cette manifestation.

Les organisateurs s'engagent à respecter le présent cahier des charges.

1 – Lieu de la finale :

Celle-ci doit se dérouler dans un cadre agréable avec un accès facile pour les concurrents et le public. Le comité d'organisation se conforme aux prescriptions du présent cahier des charges pour lister le matériel et le personnel nécessaire.

Il veille à :

- Respecter les directives départementales et locales pour le déroulement de la manifestation,
- Effectuer un fléchage directionnel facilitant l'accès au site de la manifestation,
- L'accès gratuit pour les concurrents et les accompagnateurs,
- Favoriser l'accès aux personnes à mobilité réduite,
- Proposer des points d'eau fraîche pour les chiens,
- La présence d'un service vétérinaire pendant le déroulement de la manifestation ou proposer un numéro d'urgence,
- Prévoir un poste de secours sur le site,
- La propreté du site pendant la manifestation (poubelles en nombre suffisant et distribution de ramasses crottes aux concurrents),
- Délimiter une zone strictement réservée aux coureurs à la fois sur le départ et l'arrivée. Il est souhaitable que la zone de départ et d'arrivée soit visible par le public,
- Disposer un podium aux couleurs de la SCC pour la remise des prix,
- Le sigle de la SCC, le nom en toutes lettres de : Société Centrale Canine, le sigle de la Canine Territoriale, doivent apparaître en priorité et occuper une place prépondérante sur tout document, visuel, podium, bordure de terrains, fléchage, dossard, tee-shirt et sur tous les supports d'annonce ou de clôture de la manifestation.
- Prévoir un podium suffisamment grand pour recevoir les conducteurs et leurs chiens. Mais si cela n'est pas possible, placer au sol des plaques numérotées (du style agility) assez visibles pour les photographes et le public tout en respectant la hiérarchie (le 1 au centre, à sa droite le 2 et le 3 à sa gauche) en laissant une marge suffisante entre chaque équipe.

Le jury doit disposer du personnel nécessaire au bon déroulement de la course.

2- Participants

- Pour participer au GPF canicross de la SCC, il faut être en possession d'une licence de la CNEAC avec l'extension canicross en cours de validité,
- Les licences CNEAC à la journée sont délivrées dans les conditions habituelles,
- Les licenciés des autres fédérations sont acceptés,

- Tous les participants sont classés mais seuls les titulaires de la licence canicross de la CNEAC de l'année peuvent prétendre au titre de vainqueur du GPF de canicross de la SCC.

3 - Règlement :

Le règlement en vigueur est celui de la discipline, validé par le Comité de la SCC.

4 - Secrétariat et site internet

- Le secrétariat est assuré par l'équipe d'organisation.
 - La gestion du chronométrage,
 - La saisie informatique.
- Il est souhaitable de disposer d'une ligne haut débit pour une retransmission en direct ou léger différé. Pour tous renseignements prendre contact avec la coordinatrice « Evènements CNEAC ».
- Prévoir des tableaux d'affichage pour :
 - Les ordres de départ,
 - Les résultats qui sont affichés après chaque épreuve pour permettre à chaque concurrent de vérifier ses résultats,
 - Toutes informations utiles au déroulement du canicross.

5 – Sonorisation

Le terrain doit être équipé d'une sonorisation permettant de procéder aux annonces et donner les informations nécessaires au bon déroulement de la manifestation, pendant les épreuves et la remise des prix.

6 – Récompenses

- La dotation des récompenses est réalisée par le club organisateur,
- Seuls les trois premiers concurrents de chaque catégorie sont récompensés,
- Un cadeau souvenir est remis à chaque participant du GPF canicross de la SCC.

7 – Annonce de la finale :

Le comité d'organisation informe de la tenue du GPF par :

- Les annonces de la presse locale, régionale et spécialisée, des radios et de la télévision,
- La voie d'affichage,
- Les sites français et étrangers de la discipline,
- Les réseaux sociaux.
S'engage à faire figurer la phrase « Grand Prix de France de canicross de la Société Centrale Canine » sur tous les supports : documents, affiches, invitations, tous matériels et visuels de communication, banderoles, t-shirts, etc....
- S'assure que la mention en toutes lettres de « Société Centrale Canine » et les sigles de la SCC occupent la place prioritaire à l'entrée du site, sur le parcours y compris pour les podiums et sur tous les matériels visuels ou d'impressions.

En priorité elle est annoncée sur le Site Internet : <http://activites-canines.com> à partir des informations fournies par le comité d'organisation.

8- Les litiges :

Ils sont réglés par le Président CNEAC ou son représentant, le secrétaire général de la CNEAC, le responsable du GT et le représentant du comité d'organisation.

A défaut d'accord, le litige est soumis à la SCC.

FEUILLE D'INSCRIPTION - CANICROSS de la SCC

ANNEXE 7



Club Organisateur : Régionale :
 Directeur(s) de course :
 Date de la course :
 Lieu :
 GPS : Premier départ : heures Distance marche : km
 Distances canicross : /..... km Distances canivtt : /..... km Distances enfants :/...../.....km
 Date de clôture et limite des inscriptions :

CONCURRENT licence ex : (CNEAC, FFPTC, FFST, FSLC) N° : **CLASSE HANDI**

CANICROSS CANIVTT CANITROTTINETTE CANIMARCHE Entourez la discipline

NOM : Prénom :

Adresse :

Ville :

Date de Naissance : /..... /..... Téléphone : .../.../.../.../.../.....

E-mail :@.....

Club : Régionale :

CHIEN* : Race :

Date de naissance* : /..... /..... Sexe F M

N° identification :

*Age minimum de participation : **18 mois** à la date de la course

Cochez votre catégorie Minimum 7 ans en cross et 15 ans en vtt et trottinette

**Coller la photocopie de la licence
 Ou
 Remplir la partie ci-contre
 Et joindre à l'engagement la demande de
 licence Journée et le certificat médical**

Catégories	Agés		Canicross	Canivtt	Cani-Trottinette		Canicross	Canivtt	Cani-Trottinette
POUSSINS	De 7 à 9 ans	Fille	CEF1			Garçon	CEG1		
BENJAMINS	De 10 à 12 ans	Fille	CEF2			Garçon	CEG2		
CADETS	De 13 à 14 ans	Fille	CEF3			Garçon	CEG3		
JUNIORS	De 15 à 17 ans	Femme	CFJ	VFJ	TFJ	Homme	CHJ	VFJ	THJ
SENIORS	De 18 à 39 ans	Femme	CFS	VFS	TFS	Homme	CHS	VFS	THS
VETERANS1	De 40 à 49 ans	Femme	CFV1	VFV1	TFV1	Homme	CHV1	VFV1	THV1
VETERANS2*	De 50 à 59 ans	Femme	CFV2	VFV2	TFV2	Homme	CHV2	VFV2	THV2
VETERANS3	60 ans et plus	Femme	CFV3	VFV3		Homme	CHV3	VFV3	

*Vétérans2 en canitrottinette plus de 50 ans

- Le concurrent s'engage à **respecter le règlement CNEAC en vigueur**
- Canivtt et canitrottinette à partir de la catégorie junior
- Vtt et trottinette à assistance électrique interdits exceptés pour les classes « handi » sous certaines conditions
- Les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un parent

Joindre à la demande d'inscription :

Pour les licenciés :

- Photocopie de la licence
- Chèque de Euros pour les coureurs ou de Euros pour les marcheurs à l'ordre de

Dossard

Pour les non licenciés :

- Demande de licence à la journée (**pour les -14 ans, la demande est gratuite mais elle est à remplir**)
- Certificat médical de « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition » (sauf les marcheurs)
- Chèque de euros pour les compétiteurs (comprenant l'engagement et la licence à la journée) ou de euros pour les marcheurs à l'ordre de **Engagement gratuit** pour les - 14 ans

Envoyer à :

Téléphone : .../.../.../.../.../..... E-mail :@.....

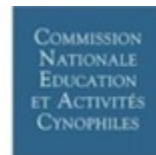
Signature du concurrent
Signature d'un parent pour les mineurs)

Signature Président du club

ANNEXE 8



Société Centrale Canine
155 Avenue Jean Jaurès 93535 Aubervilliers
Commission Nationale Éducation et Activités Cynophiles



**PROPOSITION DE CANDIDATURE A LA FONCTION D'EXAMINATEUR
CHIENS D'ATTELAGE**

PHOTO

Mme ou M. : Nom Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville
Téléphone : mail :
Nationalité : Date de naissance :
Profession :

Propose à la Commission Nationale Education et Activités Cynophiles sa candidature à la
Fonction d Examineur « Chiens d'Attelage. » de la SCC.
Fait à..... Le

Signature.....

Coller une copie de la
licence CNEAC
De l'année en cours.

Réservé CNEAC
Date réception dossier :
Date examen par la CNEAC :
Avis de la CNEAC
Signature du Président

Le candidat sera avisé par courriel de l'avis de la C.N.E.A.C. d'avoir, le cas échéant, à se
présenter devant la CNEAC pour soutenir sa candidature.

Cette demande doit être accompagnée, en plus des documents à inclure de :

- 1 photocopie de votre carte d'identité.
- 1 extrait de casier judiciaire N° 3.
- 1 lettre de motivation manuscrite.

Justificatifs

- Justificatif(s) d'adhésion à une ACT et/ou un Club de race et/ou d'une Association Canine Locale Affiliée à sa Territoriale elle-même affiliée à la SCC depuis 5 années consécutives.
- Être licencié attelage depuis au moins 5 ans.
- Photocopies de 3 concours avec excellents en classe 1 et du concours avec un très bon en classe 2.
(Rappel, ces concours ont été faits exclusivement par le candidat.)

Envoyer le dossier par voie postale en courrier suivi sans signature : Chez
Monsieur DEVINS Jean Denis 56 rue des Tilleuls 57100 MANON